



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DU TRAVAIL  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS

## **ARRÊTÉ**

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2020

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2019 modifiant l'arrêté du 7 mai 2019 au titre de l'année 2020 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ;

## Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat, organisé au titre de l'année 2020, est fixée ainsi qu'il suit :

M. Hervé GOSSELIN	Administrateur général, membre de l'inspection générale des affaires sociales, Président du jury ;
Mme Nadia BOULHAROUF	Directrice d'hôpital hors classe, responsable de département à l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
M. Julien CASANOVA	Attaché principal d'administration de l'Etat, à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne Rhône-Alpes ;
M. Raymond DAVID	Attaché hors classe d'administration de l'Etat, responsable de l'Unité départementale de la Meuse à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand-Est ;
Mme Lucie DELAVAL	Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction départementale de la cohésion sociale de Haute-Savoie ;
Mme Caroline DROUIN	Attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de bureau à la direction générale de la santé ;
M. Jean-Marc FROHARD	Administrateur civil hors classe, directeur de projet à la direction générale de la cohésion sociale ;
Mme Jeanne LANQUETOT-MORENO	Attachée principale d'administration de l'Etat, Cheffe de bureau à la direction de la sécurité sociale ;
Mme Claire LUCAS-VERNUS	Attachée principale d'administration de l'Etat, secrétaire générale à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Jura ;
M. Joël MAY	Inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale honoraire ;
M. Xavier MONLAÜ	Administrateur civil hors classe, chef du pôle réseaux, formation, information à la direction des affaires juridiques ;
Mme Martine NOULIN	Administratrice générale honoraire ;

Mme Patricia RENUCCI

Attachée principale d'administration de l'Etat, chargée de mission développement économique et revitalisation à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Ile-de-France ;

M. Jean-Marc SIRY

Attaché hors classe d'administration de l'Etat, conseiller-expert à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;

Mme Pascale STOVEN

Attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de projet hébergement-logement, chargée de mission à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Hauts de France ;

M. Géraud TARDIF

Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, directeur adjoint à la direction départementale de la cohésion sociale de Haute-Savoie

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par M. Jean-Marc FROHARD.

## Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 11 JUIL. 2019

Le Chef du bureau du recrutement  
  
Arnaud SCOLAN